

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Date de la convocation : <b>21 mars 2019</b> Date affichage : <b>7 mars 2019</b>	Nombre de membres en exercice : <b>10</b> Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt et un mars s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	<b>Présents : BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Anne, LEPPERT Gérard, LINDAUER Martine, LOSTETTER Philippe</b> <b>Procurations : BALVA Patrick à BONNEVILLE André</b>
<u>Secrétaire de séance</u> : WAGNER Christelle	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : <b>BALVA Patrick</b>

### ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 h 00)

<b>1.</b>	<b>Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019</b>	DCM 2019/011
-----------	---	--------------

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son Livre VI,
- Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1379,

M. le Maire informe l'assemblée des différents taux d'imposition votés en 2018, suite à une hausse de 2% :

- Taxe d'habitation : 6,52%
- Foncier bâti : 5,36%
- Foncier non bâti : 41,93%

Compte tenu du fait que les bases d'imposition ont varié de

- 164 494€ à 168 700€ pour la taxe d'habitation, soit +2,55%,
- 149 634€ à 150 500€ pour le foncier bâti, soit +0,58%,
- 51 890€ à 53 000€ pour le foncier non bâti, soit +2,14%,

le produit fiscal des 3 taxes serait de 41 289€. Le produit fiscal de l'année 2018 était de 40 502€ soit 787€ de moins que le produit estimé pour 2019, soit une hausse de 1,94%. Le tableau suivant montre les variations selon les taux fixés :

Bases	Taux inchangés	+ 1%	Produit	+ 2%	Produits	+ 6%	Produits
168 700	10 999	6,59%	11 109	6,65%	11 219	6,85%	11 556
150 500	8 067	5,41%	8 142	5,47%	8 228	5,63%	8 473
53 000	22 223	42,35%	22 445	42,77%	22 667	44,03%	23 336
<b>Total</b>	<b>41 289</b>		<b>41 696</b>		<b>42 114</b>		<b>43 365</b>

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide par 9 voix pour et 1 abstention de ne pas augmenter les taux pour 2019.

<b>2.</b>	<b>Budget primitif service général et service des eaux</b>	DCM 2019/012
-----------	--	--------------

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget général et le budget Service des eaux pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2019 service général et service des eaux comme suit,

**Budget général :**

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 468 939,69€ (dont 348 089,69 € d'excédent antérieur reporté)  
Total des dépenses : 468 939,69€ (dont 280 000 € virés à la section d'investissement et 35 000€ viré au budget primitif service des eaux)

Section d'investissement :

Total des recettes : 1 158 148,06€ (dont 280 000 € virés de la section de fonctionnement, 311 398,06 € d'excédent d'investissement reporté, 17 000,00 € de restes à réaliser et 300 000 € d'emprunts).  
Total des dépenses : 1 158 148,06€ (dont 49 000 € de restes à réaliser de 2018)

**Service des eaux :**

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 75 281,45 € (dont 19 981,45 € d'excédent antérieur reporté)  
Total des dépenses : 75 281,45 € (dont 27 000 € virés à la section d'investissement)

Section d'investissement :

Total des recettes : 67 379,27 € (dont 27 000 € virés de la section de fonctionnement, 32 343,27 € d'excédent d'investissement reporté).  
Total des dépenses : 67 379,27 dont 13 000€ de restes à réaliser de 2018

<b>3.</b>	<b>Acquisition éventuelle d'une voiture de service</b>	DCM 2019/013
-----------	--	--------------

M. le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier reçu par idea GmbH pour une offre exclusive de mise à disposition gratuite d'un véhicule neuf, soit un minibus (7-9 places) ou d'une camionnette (2-5 places). Le véhicule serait sponsorisé par des entreprises de la région par présentation de leur logo sur le véhicule.

Le Conseil Municipal, après débat, décide par 9 voix pour et 1 abstention, d'autoriser le Maire à prospecter la possibilité de l'acquisition d'un véhicule.

Le Conseil Municipal décide par 8 voix pour de choisir la camionnette (2-5 places), 1 voix pour le minibus (7-9 places), et 1 abstention.

<b>4.</b>	<b>Acquisition de terrains le long de la rue de la Hardt</b>	DCM 2019/014
-----------	--	--------------

Suite à un différend entre ENEDIS et la commune suite à la pose d'une alimentation en électricité pour l'entreprise Vegetal Respekt, sur la propriété privée de M. Gérard LEPPERT, parcelle 158 de la section 5, pour lequel le responsable de l'entreprise Vegetal Respekt a été sollicité par ENEDIS, alors qu'il n'y avait pas lieu de l'impliquer puisqu'il n'a pas donné d'ordre de service, une réunion de médiation a été initiée par M. le Maire et ENEDIS le mercredi 20 mai 2019 à la Mairie. Le câble a été posé le long de la route de la Hardt, côté Vegetal Respekt. Suite à une erreur d'appréciation de la part de la commune, croyant qu'une emprise existait de part et d'autre de la route, il s'avère que la route délimite les parcelles voisines. La route d'une largeur de 4m, n'ayant pas la largeur nécessaire pour l'accès de camions-pompiers (5m), notamment pour l'accès de la citerne-incendie qui devrait se réaliser sur la parcelle 181 de la section 5, il serait important que la commune se réserve le long de la route, de part et d'autre, une largeur de 1,50m, à l'occasion de la mise en place du PLUi.

Une réunion de concertation entre le propriétaire M. Gérard LEPPERT, le gérant de l'entreprise Végétal Respekt, ENEDIS et M. le Maire n'a pas trouvé d'issue positive. M. le Maire a donc déclaré lors de cette réunion de médiation, que la commune est responsable de la situation et qu'elle mettra tout en œuvre pour trouver une issue positive à celle-ci, interdisant d'une part à ENEDIS de ressortir les câbles, de clarifier la situation en devenant éventuellement propriétaire de la partie de parcelle en question, d'une manière générale de devenir propriétaire d'une emprise de 1m50 de part et d'autre de la route de la Hardt sur l'ensemble des propriétés le long de cette route.

Le Conseil municipal, après débat, autorise par 9 voix pour et 1 abstention d'autoriser M. le Maire :

- De poser un droit de réserve auprès de la Communauté de Communes du Pays de BITCHE sur 1m50 le long de la route de la Hardt, par le biais du bureau d'études PRAGMA,
- à faire les démarches nécessaires pour l'acquisition des terrains de part et d'autre le long de la route de la Hardt, notamment d'une partie de la parcelle 158 de la section 5, objet du différend, et pour la suite, donner la possibilité au SDIS d'accéder à la citerne incendie en prévoyant l'élargissement de la route.

<b>5.</b>	<b>Demande de subvention des agents territoriaux du Pays de BITCHE</b>	DCM 2019/015
-----------	--	--------------

Le but de l'Association de l'Amicale des Agents territoriaux est de permettre au personnel des services techniques des communes de se retrouver et d'échanger des idées sur le plan

professionnel dans un cadre purement amical. Les recettes de l'association sont constituées exclusivement par les cotisations des membres et des subventions des communes. Dans ce cadre l'association demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2019.

Vu la délibération DCM 2017/018, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas attribuer de subvention à l'Amicale des Agents territoriaux du Pays de Bitche.

<b>6.</b>	<b>Demande de subvention pour la bibliothèque pédagogique de Sarreguemines Est</b>	DCM 2019/016
-----------	--	--------------

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale attire l'attention des élus sur la Bibliothèque Pédagogique de notre circonscription.

Cette bibliothèque, qui est à la disposition des professeurs des écoles de la circonscription de Sarreguemines-Est, leur propose des ouvrages susceptibles de compléter et d'enrichir leur formation initiale.

Des séries de livres destinées aux élèves, des lots de matériel technologique et des outils multimédias ont été régulièrement acquis afin de permettre une pédagogie plus adaptée aux besoins des enfants et ainsi plus motivante. Ces ensembles pédagogiques sont à la disposition de tout professeur qui en fait la demande.

Des projets destinés à développer l'envie d'apprendre chez les enfants sont par ailleurs initiés tous les ans par la Bibliothèque Pédagogique. Plusieurs ouvrages écrits par les élèves ont ainsi été publiés ces dernières années: un guide touristique des communes de la circonscription, un grimoire, un herbier et un livre de contes.

C'est pourquoi, dans le but d'accroître les possibilités ainsi offertes aux enseignants et aux enfants, le Comité de la Bibliothèque Pédagogique serait heureux que la Commune puisse envisager une subvention communale au bénéfice de cette institution si utile et à la vocation si différente d'une bibliothèque municipale ou départementale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour et 1 abstention, d'accorder une subvention de 50 € au bénéfice de Bibliothèque Pédagogique de Sarreguemines Est.

<b>7.</b>	<b>Divers</b>	
-----------	---------------	--

Journée de travail avril 2019 :

Le samedi 27 avril 2019, la commune décide d'organiser sa journée des travaux de printemps. (Mise en place du fleurissement, parc des vaches, désherbage, élagage, réfection de la route de la Muhlenbach, Bremendell, Hardt....).

Les bénévoles intéressés de la commune sont les bienvenus durant cette journée pour prêter main-forte.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 23H00.*